

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

FÉVRIER 2018

À LA UNE



**1<sup>er</sup> VERSEMENT**

**TAXES MUNICIPALES 2018**

- 02 HORAIRE BIBLIO 2018
- 04 FADOQ - SPECTACLE
- 07-08 TAXES
- 09 DÉNEIGEMENT
- 09 STATIONNEMENT NUIT
- 11 CHANGEMENT D'HEURE
- 13 OFFRES D'EMPLOI - SOCCER ET CAMP DE JOUR
- 14 INSCRIPTION SOCCER - ÉTÉ 2018
- 15 INFO EXPRESS - CAMP DE JOUR
- 15 RELÂCHE SCOLAIRE
- 16 CUISINES COLLECTIVES
- 20 PRIX DISTINCTION - FAMILLE

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

379, 7<sup>e</sup> av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

# BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> avenue | 450 791-2455 poste 230

Mercredi 19h à 21h  
Samedi 9h30 à 11h30

## BIBLIONET

La conversion de notre bibliothèque vers Biblionet a été complétée avec succès en janvier 2018 dernier. À cet effet, quelques changements ont été apportés notamment pour les frais de retard. Depuis l'ouverture de la bibliothèque en 1986, ces frais n'ont jamais été ajustés. Ces frais seront dorénavant de 0,25\$ par jour. Étant donné que la bibliothèque est ouverte seulement deux jours par semaine, les frais seront d'un maximum de 0,50\$ par semaine. Si vous ne pouvez pas respecter la date de retour, vous pouvez renouveler par téléphone au 450-791-2455 (230) pendant les heures d'ouverture.

En espérant que le froid et la neige nous quitterons tout doucement en février. D'ici là, vos soirées d'hiver peuvent être agrémentées par la lecture. Plusieurs nouveaux livres ont été acquis en janvier autant pour les adultes que pour les jeunes. Venez les découvrir et nous faire part de vos suggestions pour les achats futurs.

Ginette Piché  
Responsable de la Bibliothèque



## Horaire de la bibliothèque en 2018

Après étude, nous avons convenu que les deux plages horaires suivantes sont suffisantes pour l'achalandage remarqué.  
Mercredi de 19 h à 21 h | Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

fadoq

**Sainte-Hélène-de-Bagot**

Nous avons débuté nos activités 2018 au presbytère.

**Rencontres, discussions et apprentissage d'art textile (tricot, crochet, tissage) pour débutantes :** les mardis après-midi et les mercredis soir. Bienvenue à tous ceux et celles qui désirent apprendre.

**Souper anniversaire : le 2<sup>e</sup> mardi à 18h00 au presbytère.**

Pour réservation : Cécile Petit au 450-791-2280.

**Cours de danse :** les jeudis de 18h45 pour les débutants et 20h00 pour les intermédiaires au chalet des loisirs.

**Samedi le 14 avril : Spectacle de danse en ligne Country western** (Détails à la page 4 du journal)

**Pour information et réservation :** Gisèle Laliberté au 450-791-0304 ou par courriel : [1glali@sogetel.net](mailto:1glali@sogetel.net)



## ANNIVERSAIRES MOIS DE FÉVRIER



M. Michel Brouillard.....	05
M. Marcel Belval.....	15
Mme Raymonde Brouillard.....	16
M. Paul-André Bouthillette .....	24
M. Jean Gauthier.....	24
Mme Francine Fluet.....	27
Mme Marie-Claire Hébert.....	27
M. Gabriel Paré .....	28
M. Pierre-Yves Martin.....	28

# Administration MUNICIPALE



STÉPHAN HÉBERT  
450 501-4731

**Maire**



MATHIEU DAIGLE  
450 779-2136

**Conseiller #5**



JONATHAN HAMEL  
514 831-8229

**Conseiller #1**



FRANCIS GRENIER  
450 888-2399

**Conseiller #6**



MARTIN DOUCET  
450 513-1224

**Conseiller #2**



RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297

**Conseiller #3**



PIERRE PARÉ  
450 278-2327

**Conseiller #4**

## PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

### VÉRONIQUE PICHÉ

**Directrice générale**

Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### SYLVIE VANASSE

**Directrice générale adjointe**

Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### MARTINE LUPIEN

**Secrétaire-réceptionniste**

Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### BERTRAND LAPIERRE

**Directeur des travaux publics**

Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### RAYMOND LESSARD

**Officier municipal en bâtiment**

(Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)

Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### FRANCIS RAJOTTE

**Directeur service des incendies**

incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### JÉZABELLE LEGENDRE

**Technicienne en loisirs**

Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca







## SPECTACLE DE DANSE EN LIGNE COUNTRY WESTERN

Au Complexe JC Perreault

 **NOUVEAUTÉ**

**SAMEDI 14 AVRIL 2018**

**149\$**

**1 jour  
1 repas**

**PRIX PAR PERSONNE INCLUANT**

Transport en autocar de luxe | 1 repas |  
Billet pour le spectacle | Services d'un guide  
accompagnateur | Toutes les taxes

AM : Départ de votre localité en direction de Lanaudière. PM : Présentation du spectacle **Danse en ligne Country Western** à la Salle JC Perreault de Saint-Roch-de-l'Achigan. Les amateurs de musique country seront choyés par ce spectacle réunissant plus d'une quinzaine d'artistes sur scène dans un méga spectacle de danse et chansons! Venez voir **René Turgeon** rendre hommage à **Georges Hamel, Denis Côté** ainsi que le groupe **Country Toujours** rendre hommage à nos «stars québécoises» dont Patrick Norman, Willie Lamothe, Renée Martel et Bobby Haché, ainsi qu'aux géants de la musique country américaines, les incontournables Kenny Rogers, Dolly Parton, Garth Brooks, Willie Nelson, et plusieurs autres. **Ce grand spectacle sera animé par Martin Fontaine.** De plus, une équipe de professeurs de danse sera sur place pour vous faire danser sur l'immense piste de danse pouvant accueillir des centaines de personnes. Laissez-vous emporter par les rythmes et les paroles de vos idoles. Un rendez-vous à ne pas manquer ! Retour vers votre localité en fin de journée.

*Plus de*  
**15 ARTISTES  
SUR SCÈNE**

et une équipe de  
**PROFESSEURS DE DANSE**





# ADRESSES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7<sup>e</sup> avenue  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455

## CHALET DES LOISIRS

425, 6<sup>e</sup> avenue  
450 791-2455

## BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

### Horaires réguliers

Mercredi : 19h à 21h  
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

### Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2666

## DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770  
Acton vale: 1-800-969-3793  
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

## DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505  
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

## LIENS D'INTÉRÊT



### CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

### SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

### TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

### MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

### SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

### RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

### ÉCOCENTRES

450 774-2350  
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres\_intro.html

### COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

### MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	Biblio 9h30h à 11h30 3
			Biblio 19h à 21h		Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
4	5		6	7	8	9
			Biblio 19h à 21h		Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
11	12		13		14	15
			Biblio 19h à 21h		Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
18	19		20	21	22	23
			Biblio 19h à 21h		Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
25	26		27	28	29	30
			Biblio 19h à 21h		Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
						31

## RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Chalet des loisirs	225,00\$	258,69\$	325,00\$	373,67\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION :** Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

## TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

**POUR INFORMATION :** Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

Le temps d'acquitter vos  
**TAXES MUNICIPALES 2018** est arrivé.  
Voici des informations intéressantes à retenir.

Tous les chèques postdatés sont acceptés et peuvent être envoyés en tout temps au bureau municipal.



**DATES D'ÉCHÉANCE**

- 1<sup>er</sup> versement | 26 février 2018
- 2<sup>e</sup> versement | 27 mai 2018
- 3<sup>e</sup> versement | 25 août 2018

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2018 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenus propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts.

**\*IMPORTANT**

Vérifiez votre numéro de dossier (MATRICULE). Le matricule est un numéro (10 chiffres) identifiant votre propriété et se trouve sur le compte de taxes. Pour ceux qui reçoivent plus d'un compte de taxes, vos paiements doivent correspondre avec chacun des numéros de matricules en question.

Prévoir un délai de 48 à 72 heures pour les transferts de fonds.



## 3 CATÉGORIES DE TAXES MUNICIPALES

### 1<sup>re</sup> CATÉGORIE : LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Cette taxe est imposée à l'ensemble des contribuables de la municipalité selon l'évaluation faite de chaque propriété par la MRC des Maskoutains.

### 2<sup>e</sup> CATÉGORIE : LES TAXES SPÉCIALE ET DE SECTEUR

La taxe spéciale sert à rembourser un emprunt à long terme et est imposée à tous les contribuables. Par exemple : règlement d'emprunt pour le futur chalet des loisirs.

La taxe de secteur, quant à elle, est imposée à une partie seulement des contribuables de la municipalité et sert aux mêmes fins que la taxe spéciale. Par exemple : Financement de la construction de l'aqueduc.

### 3<sup>e</sup> CATÉGORIE : LA TAXE DE SERVICE

C'est sous le principe utilisateur/payeur. Par exemple : vous avez une fosse septique et votre voisin n'en a pas. Vous payerez une taxe de service pour la vidange de votre installation septique. Toutefois, votre voisin lui, n'en payera pas.

#### Versements périodiques

Avez-vous déjà pensé vous ouvrir un compte épargne afin d'y effectuer des virements périodiques pour accumuler la totalité de vos taxes municipales? Voici un bon moyen d'épargner tout au long de l'année. Parlez-en à votre institution financière.

#### Versements hebdomadaires ou mensuels

Vous êtes un peu serré et avez de la difficulté à payer vos taxes? Vous pourriez faire des versements hebdomadaires ou mensuels. Cela diminuera graduellement le montant dû (en capital et en intérêts). Notez que les intérêts se calculent quotidiennement.

#### Coupons / Matricules

Vous avez perdu vos petits coupons à détacher pour joindre avec votre paiement?

- Écrivez sur le chèque votre numéro de matricule de 10 chiffres. Ce numéro se trouve sur votre compte de taxes et permet de relier votre paiement à votre propriété.

#### Compte de taxes perdu ?

- Appelez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222.
- Écrivez-nous au mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

#### Arrérage

Si vous avez dépassé la date limite d'un paiement, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 ou écrivez-nous au mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca afin de savoir le montant exact à payer (incluant les intérêts), car ceux-ci se calculent quotidiennement. Vous pouvez faire un paiement en tout temps.

#### Plusieurs propriétés/matricules

Si vous avez plus d'une propriété, prenez soins d'associer le bon numéro de matricule (coupon) à chaque paiement.

#### Créancier hypothécaire

Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, il est de votre responsabilité de lui transmettre votre compte de taxes (avec les dates d'échéance) et de vous assurer que les paiements seront effectués dans les temps requis.

#### Fournisseur

Lorsque vous payez au Guichet ou par Internet (Accès D), ASSUREZ-VOUS DE CHOISIR LE BON FOURNISSEUR. Communiquez avec votre Caisse Desjardins pour toute question en lien avec Accès D.

#### Pénalité sur remboursement

Lors d'une demande par un contribuable pour un **remboursement égal ou supérieur à 100,00\$** d'un montant payé en trop ou par erreur, **des frais de 20\$** seront exigés et déduits du montant total du remboursement demandé.

**Aucun remboursement** de la part de la Municipalité ne sera fait suite à une demande par un contribuable **pour un montant inférieur à 100,00\$** d'un montant payé en trop ou par erreur. Le solde s'affichant en crédit sera appliqué lors d'une prochaine échéance de paiement.

#### Chèque sans provision

Lorsqu'un **chèque** ou un ordre de paiement est remis à la Municipalité et que le **paiement est refusé par manque de fonds**, des **frais administratifs au montant de 20,00\$** seront réclamés de la part de la Municipalité au payeur en question.



Raymond Lessard  
Officier municipal en bâtiment

**HORAIRE DE  
L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT  
JUSQU'AU 30 AVRIL 2018**

Mercredi : 17h30 à 20h30  
Samedi : 13h00 à 16h00

**NOUVEL HORAIRE DE  
L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2018**

Mardi : 8h30 à 11h30  
Jeudi : 17h à 20h

Pour le rejoindre :

Téléphone : 450 791-2455, poste 223 | inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

## DÉNEIGEMENT



### Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

### Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas.

Votre collaboration est appréciée!

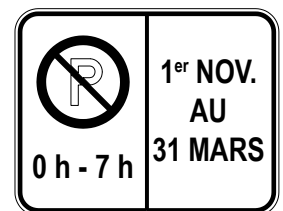
## STATIONNEMENT

Un rappel pour vous éviter des frais

Selon l'article 6 du règlement RM330  
adopté le 4 décembre 2001 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

Merci de votre collaboration.



## GUIDES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, LEUR FAMILLE ET LEURS PROCHES

L'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) a le plaisir de vous annoncer la publication du Guide sur le parcours scolaire pour les parents d'un enfant handicapé. Il s'agit d'un nouvel outil de référence développé à l'intention des parents d'un enfant handicapé d'âge préscolaire, primaire ou secondaire, qu'il soit scolarisé en classe ordinaire, en classe spéciale ou à l'école spécialisée.

Cet outil incontournable vise à informer les parents et à les soutenir dans leur réflexion et dans leurs actions relativement au parcours scolaire et à la réussite éducative de leur enfant handicapé. Ce guide présente un tour d'horizon complet sur les différents aspects du cheminement scolaire pour mieux préparer la réussite éducative des élèves handicapés.

Les parents pourront y repérer facilement l'information qui les aidera à prendre une décision éclairée, selon les situations rencontrées. En plus des renseignements utiles sur le milieu scolaire, les parents pourront mieux comprendre le cheminement typique d'une démarche de scolarisation, notamment les transitions scolaires, les

différentes formules de scolarisation ainsi que l'élaboration et le suivi d'un plan d'intervention de l'élève handicapé.

Grâce à ces informations pertinentes dans le Guide, les parents pourront agir de manière proactive et en collaboration avec les acteurs impliqués dans la réussite éducative de leur enfant.

### Se procurer le Guide

Il existe plusieurs façons de se procurer gratuitement un exemplaire de ce guide. Tout d'abord, quiconque désire en obtenir une version électronique peut la télécharger à partir du site Web de l'**Office des personnes handicapées du Québec**, sous l'onglet « Publications », dans la section « **Guides de l'Office** ».

Vous avez besoin d'aide ou plus d'information? Téléphonnez au 1 800 567-1465.

Enfin, le Guide est aussi disponible en médias adaptés et en version papier en remplissant le [formulaire de commande en ligne](#) que vous trouverez sur le site de l'Office.

---

## DÉGAGEZ LE PASSAGE !

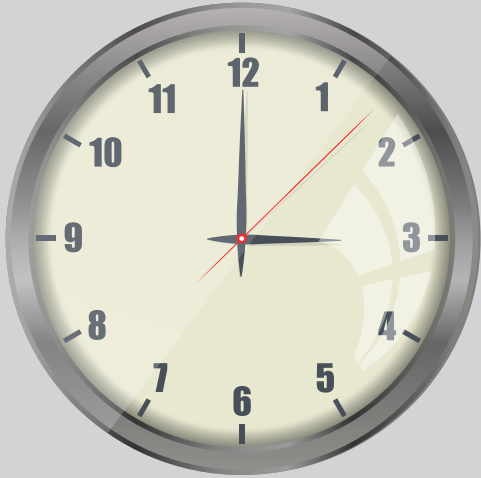
Dans le cadre de sa stratégie de prévention des incendies 2017-2018, le ministère de la Sécurité publique (MSP) tient à rappeler quelques conseils de sécurité incendie relatifs aux sorties de secours de votre domicile et à leurs voies d'accès tant intérieures qu'extérieures.



Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglecez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.



## CHANGEMENT D'HEURE / AVERTISSEUR DE FUMÉE



**Le dimanche 11 mars à 2h du matin,  
nous avancerons l'heure.**

**COMMENT RETENIR LE CHANGEMENT D'HEURE ?  
ASTUCE : L'orthographe du mois en AV ou RE**

**Pour le changement d'heure d'été:**

Le mois d'AVRIL commence par AV donc on AVance  
d'une heure et on perd une heure de sommeil.

**Pour le changement d'heure d'hiver:**

Le mois d'OCTOBRE finit par RE donc on REcule  
d'une heure et on gagne une heure de sommeil.

**Pensez également à changer les piles  
de vos avertisseurs de fumée.**

**Un avertisseur peut vous sauver la vie!**

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 502-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 14 novembre 2017, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 502-2017 intitulé «*Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée, sous forme de projet intégré, dans la zone 304*».

Comme son titre l'indique, l'objet de ce règlement est de permettre la construction d'habitations unifamiliales en rangée, sous forme de projet intégré, dans la zone 304 située en bordure de la rue Paul-Lussier. Un projet intégré se caractérise par la présence de plus d'un bâtiment principal sur un même terrain, présentant une certaine homogénéité architecturale et pouvant avoir en commun certains espaces extérieurs.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 7 décembre 2017.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 7 décembre 2017 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 379, 7<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018

**Véronique Piché**

**Directrice générale et Secrétaire-trésorière**

**Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot**



## **AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 503-2017 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 504-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 505-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 506-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 3 octobre 2017, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 503-2017 intitulé «*Règlement amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisation*».
- Règlement numéro 504-2017 intitulé «*Règlement amendant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé*».
- Règlement numéro 505-2017 intitulé «*Règlement amendant le règlement de lotissement afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions visant à favoriser l'optimisation de l'occupation du sol dans le périmètre d'urbanisation*».
- Règlement numéro 506-2017 intitulé «*Règlement amendant le règlement de construction afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé*».

### **Résumé du règlement numéro 503-2017 modifiant le plan d'urbanisme**

Ce règlement vise à apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur de nouvelles orientations portant sur la gestion de l'urbanisation. Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des données socio-économiques, le contexte d'aménagement et de planification, les projections des besoins en espace pour le développement résidentiel, l'introduction des principes à la base du développement durable, les orientations en matière de mobilité active et les politiques en matière d'approvisionnement en eau potable et de gestion des eaux usées et pluviales.

**Objet des règlements numéros 504-2017, 505-2017, 506-2017 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et de construction**

L'objet de ces règlements est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur de nouvelles orientations portant sur la gestion de l'urbanisation.

Les modifications au règlement de zonage portent principalement sur l'introduction de seuils minimaux de densité à respecter pour le futur développement résidentiel et la réduction des marges d'implantation dans la zone industrielle afin de favoriser l'utilisation optimale de l'espace disponible.

Les modifications au règlement de lotissement portent principalement sur les dispositions visant à favoriser l'optimisation de l'occupation du sol dans le périmètre d'urbanisation en intervenant sur les dimensions minimales des lots ainsi que sur l'emprise minimale des voies de circulation locale.

Les modifications au règlement de construction visent à interdire le raccordement des gouttières à un drain de fondation du bâtiment ou au réseau d'égout pluvial de la municipalité.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 7 décembre 2017.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC, soit le 7 décembre 2017 et sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 379, 7<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018

**Véronique Piché, Directrice générale et Secrétaire-trésorière**



## Animateur(trice) - camp de jour

### Description du poste

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur du camp de jour. La nature du travail consiste à planifier, organiser et animer un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. La personne doit également participer activement à l'élaboration des journées thématiques, des sorties, des profils et du spectacle de fin d'été.

### Exigences

- Être âgé de 15 ans et plus;
- Être aux études à temps plein et y retourner à l'automne 2017;
- Être disponible pour toute la période estivale 2018 soit du 25 juin au 17 août;
- Avoir un intérêt marqué pour les enfants;
- Démontrer clairement un sens des responsabilités et un esprit d'équipe;
- Posséder une automobile est un atout.
- Avoir été un aide-animateur est un atout.

### Conditions salariales

Selon expérience

## Aide-Animateur(trice) – camp de jour

Être un(e) aide-animateur(trice) au camp de jour de Sainte-Hélène a beaucoup de valeur. Tu as envie d'apprendre le métier d'animateur(trice)? Tu as envie d'avoir des responsabilités au camp de jour? Tu as envie de partager tes idées ET MÊME D'ANIMER? Tu as 11 ans et tu n'as pas besoin du service du camp de jour pendant ton été? Joins-toi à l'équipe!

## \*\*\*NOUVEAU\*\*\*

## Coordonnateur(trice) de soccer

### Description du poste

La personne en poste est sous la responsabilité de la technicienne en loisir. Elle supervise toutes les soirées lorsque la municipalité reçoit une équipe de l'extérieur.

- Présence des équipes selon l'horaire;
- Présence des arbitres selon l'horaire;
- S'assurer que le site est sécuritaire;
- S'assurer que les toilettes sont propres et accessibles;
- Assumer la responsabilité des appels en cas d'annulation et s'assurer d'informer les entraîneurs concernés.

### Exigences

- Être âgé de 15 ans et plus;
- Être disponible pour toute la période soit de la fin mai à la mi-août;
- Avoir des connaissances dans le soccer;
- Démontrer clairement un sens des responsabilités;
- Être en mesure de recevoir des appels en tout temps;
- Être autonome dans ses déplacements.

### Conditions salariales

Salaire minimum

## Arbitre de soccer

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot fait partie de la Ligue de soccer Montérégie depuis 3 ans. Plusieurs postes d'arbitres sont à combler. Tu veux arbitrer durant la saison! Tu as 13 ans et plus! Tu as de l'expérience ou non!



## INTÉRESSÉ (E) ?

Envoie ton curriculum vitae **avant le 9 mars 2018** à Jézabelle Legendre par courriel au [loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca) ou en personne au bureau municipal (379, 7<sup>e</sup> Avenue).



ÉQUIPES COMPÉTITIVES ET LOCALES  
**INSCRIPTION DE SOCCER**

**ÉTÉ 2018**



**Informations spécifiques pour la Ligue de soccer Montérégie:**

Depuis 2 ans, notre municipalité fait partie de la ligue. Il y a en moyenne 12 rencontres dans l'été dont 6 à domicile. Des pratiques peuvent s'ajouter en cours d'été. Un horaire fixe sera établi. Si tu as entre 5 ans et 14 ans, c'est pour toi!



**HEY LES FILLES**, jouer dans une équipe **JUSTE** de filles vous intéresse?

Inscrivez-vous et parlez-en à vos amies.

Ce serait génial de former une équipe féminine pour nous représenter dans la Ligue de soccer Montérégie!

**ENTRAINEURS(ES)**

**INSCRIPTION DÈS MAINTENANT!**

Certains d'entre vous avez de l'intérêt pour devenir entraîneur ou pour assister un entraîneur?

Vous êtes les bienvenus!

Inscrivez-vous **IMMÉDIATEMENT** par téléphone auprès de Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231).

**UNE JOURNÉE D'INSCRIPTION SEULEMENT !**

**Date :** Le mardi 13 mars 2018

**Heure :** 18 h à 21 h

**Lieu :** Centre communautaire  
(421, 4<sup>e</sup> avenue)

**Coût pour la ligue:** 60\$ (5 ans et plus)  
(incluant le chandail, le short et les bas de soccer)

**Coût pour l'équipe locale:** 30\$ (3-4 ans)  
(incluant le chandail, le short et les bas de soccer)

**Information :** Jézabelle Legendre  
au 450 791-2455 (231)

loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



## INFO EXPRESS | CAMP DE JOUR 2018

Familles de Sainte-Hélène, soyez prêts à vous inscrire dès le **VENDREDI 6 AVRIL** via le site Internet de la municipalité au [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com). Une soirée d'inscriptions est également prévue le mercredi 11 avril de 18 h à 20 h 30 au centre communautaire (421, 4<sup>e</sup> avenue). De plus amples informations vous seront acheminées via l'école et le journal Le Bagotier. **Notez que le service du camp de jour sera disponible du 25 juin au 17 août 2018** et encore cette année, le service est en continu, pas de relâche.

**Information:** Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231) ou via [loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

## COURS DE GARDIENS-AVERTIS 2018

Comme plusieurs parents souhaitent avoir cette information, je vous annonce qu'il y aura un cours de gardiens-avertis dans les locaux de la municipalité de Saint-Hugues. **La date retenue est le samedi 5 mai.** Pour de plus amples informations et inscription, veuillez communiquer directement avec le service des loisirs de Saint-Hugues au 450 794-2030.

## RELÂCHE SCOLAIRE 2018

Le Comité des loisirs tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la relâche en mars 2018. Pour les parents qui sont dans le besoin, vous pouvez communiquer avec la municipalité de Saint-Simon qui offrira ce service cette année en composant le (450) 798-2276, poste 225.

*Merci!*

Les 9 et 10 décembre dernier a eu lieu la 2<sup>e</sup> édition du Marché de Noël de Ste-Hélène-de-Bagot. L'évènement a encore été une réussite. Nous avons accueillis une centaine de visiteurs de plus qu'en 2016. Cette année, nous avons priorisé que des artisans-créateurs et les commentaires ont été très positifs en ce sens tant par les exposants que par les visiteurs. Nous croyons que le succès d'un tel évènement tient beaucoup à la qualité, à la diversité et à l'accueil. Nous pouvons donc dire mission accomplie! Nous sommes très fières de la qualité des produits qui ont été offerts et nous avons travaillé fort pour dénicher des artisans-créateurs diversifiés. Pour l'accueil, nous pensons que l'organisation et les exposants étaient au rendez-vous pour accueillir la clientèle.

Nous tenons à remercier la municipalité de Ste-Hélène-de-Bagot pour nous avoir gracieusement prêté la salle communautaire ainsi que les loisirs, plus particulièrement Jézabelle Legendre, pour sa disponibilité dans l'organisation de cet évènement, Merci aussi aux commanditaires ainsi qu'aux artisans-créateurs qui nous ont fait confiance en participant à ce Marché de Noël.

Nous sommes heureuses de vous annoncer qu'une 3<sup>e</sup> édition aura lieu, soit les 8 et 9 décembre 2018 et espérons que la clientèle sera encore au rendez-vous.

L'équipe de  
**CREADOS**

# Les loisirs EN MOUVEMENT

Cuisinez vous-même  
de délicieux plats santé  
à un coût minime!

Vous voulez cuisiner plus santé?  
Apprendre de nouvelles recettes et  
techniques?

Venez cuisiner, bien entouré, dans  
la joie, la bonne humeur et le respect.  
Avec une animatrice compétente et enthousiaste  
vous découvrirez de nouvelles recettes et des trucs  
qui vous aideront à cuisiner sainement  
de délicieux plats à un coût minime.

« Une cuisine saine et équilibrée sur le  
territoire de la MRC des Maskoutains. »



- Vous cuisinerez 4 recettes en 4 heures, des plats simples, équilibrés et variés;
- Vous découvrirez de nouveaux aliments;
- Vous apprendrez des techniques de cuisine de base;
- Un coût minime par participant est demandé;
- Ces cuisines ont lieu 1 fois par mois, dans un centre de loisirs près de chez vous.



Informations et inscriptions  
450-261-1110  
La Moisson Maskoutaine

Desjardins

Québec



La Table de  
Sécurité alimentaire

MRC des Maskoutains  
Un monde à table



## LE THÈME DU 8 MARS 2018: FÉMINISTES TANT QU'IL LE FAUDRA!

Les multiples violences contre les femmes sont encore malheureusement bien présentes. Notamment envers les femmes autochtones, les violences sexuelles révélées par #moiaussi et la discrimination systémique en emploi qui persiste pour toutes les femmes et en particulier pour les femmes racisées ou en situation de handicap. L'égalité déjà-atteinte est un mythe alors que les barrières dressées devant les femmes se perpétuent. Le mouvement féministe doit continuer de lutter pour que disparaissent toutes les barrières qui nous freinent.

À l'approche des élections provinciales, les beaux discours qui réaffirment que l'égalité entre les femmes

et les hommes est une valeur fondamentale ne font pas disparaître, dans les faits, les inégalités économiques et sociales que subissent les femmes. Des actions concrètes doivent être posées.

Nous sommes et serons féministes tant qu'il le faudra!

En ce 8 mars, je m'implique et je revendique l'égalité tant qu'il le faudra!

La Clé sur la Porte, maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Services gratuits et confidentiels. 24/7 au 450-774-1843.



## CHRONIQUE MUNICIPALE SÉCURITÉ AUTOBUS

En lien avec la campagne « M'as-tu vu? » qui vise la sécurité dans le transport scolaire qui se tiendra du 29 janvier au 9 février 2018, voici quelques informations pertinentes :

- Afin d'assurer la sécurité des nombreux écoliers qui se déplaceront à pied, en vélo ou en autobus, les patrouilleurs s'assureront que la signalisation en vigueur soit respectée par les usagers de la route. Ils seront attentifs notamment au respect des limites de vitesse ainsi qu'aux arrêts obligatoires lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction.
- Les policiers demandent aux automobilistes d'être particulièrement vigilants et de faire preuve de courtoisie, surtout au moment où les écoliers sont les plus vulnérables, soit lorsqu'ils montent et descendent d'un autobus. En présence d'un autobus scolaire, les usagers de la route doivent surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter.
- Il est à noter que les sanctions sont sévères pour les conducteurs qui contreviennent à la réglementation en vigueur dans les zones scolaires. À titre d'exemple, un conducteur qui dépasse ou croise un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent, commet une infraction entraînant l'accumulation de neuf points d'inaptitude et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution.
- De plus, un conducteur qui circule à 60 km/h dans une zone de 30 km/h, commet une infraction entraînant l'accumulation de deux points d'inaptitude et une amende de 105 \$ plus les frais et la contribution.

Pour ceux qui désirent avoir plus d'information sur la campagne « M'as-tu vu? », vous pouvez consulter le [mastuvu.info](http://mastuvu.info) (Fédération des transporteurs par autobus).

Sergente Karine Picard  
Coordonnatrice aux relations avec la communauté et relations médias  
Poste de la MRC des Maskoutains

Service des communications avec les médias  
Sûreté du Québec  
District Sud – Montérégie  
450 641-7549  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)



## **4<sup>E</sup> JOURNÉE DE L'EMPLOI DE SAINT-HYACINTHE : UN RENDEZ-VOUS AVEC L'EMPLOI AU PAVILLON LA COOP!**

**Saint-Hyacinthe, le 5 février 2018** – Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et le Centre local d'emploi de Saint-Hyacinthe (CLE) annoncent la tenue de la 4<sup>e</sup> édition de la Journée de l'emploi de Saint-Hyacinthe, le jeudi 22 mars, de 10 h à 17 h 30. L'événement se tiendra au Pavillon La Coop, situé sur le site de l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe, avenue Beauparlant.

Plus d'une quarantaine d'entreprises à la recherche de main-d'oeuvre, ainsi que des organismes maskoutains offrant des services en employabilité, seront sur place pour rencontrer les chercheurs d'emploi. Lors de l'édition 2017, plus de 1 500 chercheurs d'emploi se sont présentés au Salon alors que près de 1 000 postes étaient à pourvoir.

Parmi les nouveautés de cette année, un espace sera mis à la disposition des entreprises pour leur permettre de réaliser, sur place, des entrevues de présélection lorsqu'elles le jugeront opportun. De plus, les employeurs qui ont des postes pour les étudiants à pourvoir seront invités à les afficher lors de cette journée.

« À titre de préfet de la MRC des Maskoutains, j'invite les entreprises à s'inscrire sans tarder à la Journée de l'emploi pour répondre à leurs besoins de main-d'oeuvre. Cet événement est une formidable occasion pour les employeurs de la MRC de rencontrer de nombreux candidats motivés à travailler », a déclaré Mme Francine Morin.

Le directeur des CLE de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale, M. François Vincent, souligne que la formule retenue pour la Journée de l'emploi a fait ses preuves. « D'année en année, la Journée de l'emploi permet aux entreprises de pourvoir de nombreux postes vacants et aux visiteurs de faire valoir leurs compétences auprès des employeurs. C'est aussi une occasion privilégiée de rappeler aux chercheurs d'emploi que leur centre local d'emploi et les organismes en employabilité de la région sont là pour les soutenir dans leurs démarches », a-t-il indiqué.

« DEM est heureux d'agir de nouveau comme maître d'oeuvre de l'événement et de réaliser ce projet avec la collaboration d'organismes partenaires. Ensemble, nous voulons offrir une expérience positive aux employeurs et aux chercheurs d'emplois, des conférences pertinentes et tout ce qu'il faut pour que les objectifs des uns et des autres se traduisent en occasions d'emploi, le tout dans une atmosphère conviviale et un lieu regroupant des expertises diversifiées », a souligné M. Charles Fillion, directeur associé à la MRC des Maskoutains.

L'animation et les conférences, offertes tout au long de la journée, permettront de stimuler les échanges et développer des réseaux de contacts, si pertinents pour les employeurs et les chercheurs d'emploi.

### **Site Internet**

Le site [emploi-sthyacinthe.ca](http://emploi-sthyacinthe.ca) permet aux chercheurs d'emploi et aux entreprises d'obtenir tous les renseignements sur le salon. On y trouve, entre autres, la liste des entreprises présentes, les offres d'emploi qui seront proposées lors du salon, le trajet pour se rendre ainsi que le formulaire permettant aux employeurs d'inscrire leurs offres d'emploi directement sur ce site, en plus de celui de [Placement en ligne](#).

### Inscription des entreprises

Avis aux entreprises : les places disponibles pour l'événement étant limitées, les employeurs souhaitant réserver un kiosque peuvent compléter leur inscription en ligne sur le site [emploi-sthyacinthe.ca](http://emploi-sthyacinthe.ca) ou contacter M. Jean Jetté au 450 501-2458. Celles qui ne peuvent participer à la Journée de l'emploi ont tout de même la possibilité d'inscrire gratuitement leurs offres sur le [Placement en ligne](#).

### Comité organisateur

Outre DEM et le CLE de Saint-Hyacinthe, plusieurs organismes dotés d'une riche expertise collaborent au comité organisateur de l'événement afin que la Journée de l'emploi 2018 soit un succès. Soulignons la participation d'Action Emploi, du Service d'aide à l'emploi et de placement en entreprise pour personnes handicapées (SDEM SEMO) Montérégie, d'Espace Carrière, du Groupe C.P.O. - Arbro International, du Service d'intégration au marché du travail de la Montérégie (IMTM), de la MRC d'Acton et du Carrefour jeunesse-emploi Maskoutain (comté de Johnson).

### Information :

Jean Jetté, Chargé de projet  
MRC des Maskoutains (DEM)  
450 501-2458 | [dem@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dem@mrcmaskoutains.qc.ca)

## LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

Votre municipalité vous offre le service de transport collectif régional par le biais de la MRC des Maskoutains.

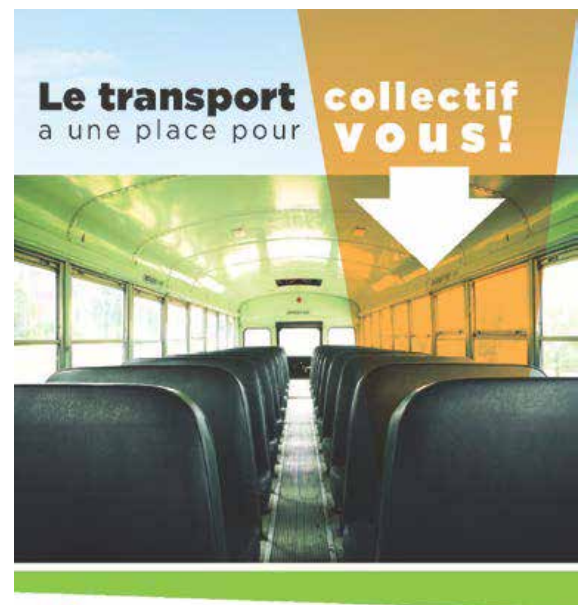
Le transport collectif vous permet de vous rendre à Saint-Hyacinthe le matin, avec un retour en fin d'après-midi. Il existe également des possibilités de routes de demi-journée, du lundi au vendredi, et des déplacements les fins de semaine, si l'achalandage le permet. Que ce soit pour les études, la santé, le travail, les loisirs ou toute autre raison, vous pouvez vous prévaloir de ce service.

Les étudiants qui fréquentent le Cégep de Saint-Hyacinthe à temps plein peuvent utiliser ce service sans frais de passage, dans le cadre de leurs études.

La MRC des Maskoutains, en partenariat avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe offre, dans certaines municipalités, la possibilité d'utiliser les places disponibles à bord des véhicules du transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif.

Pour de plus amples informations ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par un des moyens suivants :

- Site Internet : [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)
- Courriel : [infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca)
- Téléphone : 450 774-3173



Ce service de la MRC est offert chez vous. Communiquez avec nous!



450.774.3173  
[www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)



## LE BULLETIN D'INFORMATION LE RÉGIONAL VIENT DE PARAÎTRE!

Le Régional est en ligne sur le site de la MRC et 1 000 copies ont été distribuées dans les bureaux municipaux et différents lieux publics du territoire, à l'intention des citoyens qui veulent se procurer leur exemplaire gratuitement. Des copies sont aussi offertes à la MRC, située au 805 avenue du Palais, aux heures d'ouverture du bureau.

6<sup>e</sup>  
édition

## PRIX DISTINCTION-FAMILLE

Vos actions contribuent au mieux-être et à la qualité de vie des familles? Votre implication ou vos projets se démarquent et répondent aux besoins des familles?

La MRC des Maskoutains vous invite à soumettre votre candidature au Prix Distinction-Famille, avant le 30 mars, à 16 h.

Voici les 4 catégories :

- Citoyen
- Organisme à but non lucratif et groupe de citoyens reconnu
- Commerce, entreprise et place d'affaires
- Institution publique

Par la poste : Prix Distinction-Famille  
MRC des Maskoutains  
805, avenue du Palais  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

Pour télécharger le formulaire de mise en candidature ou le soumettre en ligne : [mrcmaskoutains.qc.ca](http://mrcmaskoutains.qc.ca), onglet Culture et vie communautaire/famille.

Infos : Élyse Simard à [esimard@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:esimard@mrcmaskoutains.qc.ca) ou au 450 774-3160.



Prix Distinction - Famille  
UNE RECONNAISSANCE À VOTRE MESURE

 Maskoutains



## PROCÈS-VERBAL

DU 9 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 9 janvier 2018, dans la salle du conseil située au 379, 7<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;  
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;  
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;  
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (Code municipal du Québec - article 147)

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :** Madame Véronique Piché,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

*Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)*

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### Résolution numéro 01-01-2018

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour avec les modifications suivantes et de laisser le point divers ouvert.

#### MODIFIANT(S) :

6.3 Réaménagement du bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> avenue – certificat de paiement #1



**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****Résolution numéro 02-01-2018**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des deux (2) séances extraordinaires du 14 décembre 2017;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des deux (2) séances extraordinaires du 14 décembre 2017.

**4. DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE**

Aucun point.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES****6.1 COMPTES À PAYER****Résolution numéro 03-01-2018**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 9 janvier 2018 :

- Comptes pour approbation : 34 057,07\$
- Salaires: 44 935,53\$
- Comptes à payer : 317 689,20\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 9 janvier 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**6.2 DÉPÔT - DÉCLARATION DES ÉLUS SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Dépôt des déclarations des élus de la municipalité suite aux élections générales 2017 et à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, en lien avec le code d'éthique et de déontologie des élus adoptés par le conseil municipal le 5 décembre 2017 en séance ordinaire.

**6.3 RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 421, 4<sup>E</sup> AVENUE - CERTIFICAT DE PAIEMENT #1****Résolution numéro 04-01-2018**

Considérant la facture #04517 de Gestion et Construction Girel inc. en lien avec le réaménagement du bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue;

Considérant le certificat de paiement #1 de l'architecte Justin Viens de la firme Justin Viens architecture;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de payer la facture #6733 à Gestion et Construction Girel au coût de 138 744,79\$ avant taxes.

**6.4 RÉOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL****Résolution numéro 05-01-2018**

Considérant que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

Considérant que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Considérant que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**6.5 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 201 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 JANVIER 2018****Résolution numéro 06-01-2018**

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte Hélène de Bagot souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 201 200 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
417 2010	1 201 200 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 417 2010, la Municipalité de Sainte Hélène de Bagot souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :





1. les billets seront datés du 16 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	62 700 \$	
2020.	64 900 \$	
2021.	67 000 \$	
2022.	69 300 \$	
2023.	71 700 \$	(à payer en 2023)
2023.	865 600 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 417 2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## 6.6 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 417-2010 – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

### Résolution numéro 07-01-2018

Date d'ouverture : 9 janvier 2018	Nombre de soumissions :3
Heure d'ouverture : 14 h	Échéance moyenne : 4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen : 2,7082 %
Montant : 1 201 200 \$	Date d'émission : 16 janvier 2018

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2018, au montant de 1 201 200 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
62 700 \$	2,00000 %	2019
64 900 \$	2,25000 %	2020
67 000 \$	2,40000 %	2021
69 300 \$	2,60000 %	2022
937 300 \$	2,75000 %	2023
Prix : 98,59200		Coût réel : 3,04827 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA SEIGNEURIE DE RAMEZAY		
62 700 \$	3,11000 %	2019
64 900 \$	3,11000 %	2020
67 000 \$	3,11000 %	2021
69 300 \$	3,11000 %	2022
937 300 \$	3,11000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,11000 %
3 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
62 700 \$	3,16000 %	2019
64 900 \$	3,16000 %	2020
67 000 \$	3,16000 %	2021
69 300 \$	3,16000 %	2022
937 300 \$	3,16000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,16000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2018 au montant de 1 201 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 417 2010. Ces billets sont émis au prix de 98,59200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

*Le conseiller #5, monsieur Mathieu Daigle, se retire pour le point suivant.*

## 6.7 IMMEUBLE SITUÉ AU 375, 7<sup>E</sup> AVENUE, SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – ENTÉRINER LA MISE EN VENTE

### Résolution numéro 08-01-2018

Considérant la résolution 288-12-2017;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la signature du maire conjointement avec la direction générale de tous les documents en lien avec le contrat de courtage pour la vente de l'immeuble situé au 375, 7<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot.

*Le conseiller #5, monsieur Mathieu Daigle, reprend son siège.*

## 6.8 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

**Résolution numéro 09-01-2018**

Considérant que le gouvernement du Québec a déposé, le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le projet de loi 83 qui vise, notamment, à regrouper les offices d'habitation sur la base des territoires des MRC;

Considérant que nous avons appuyé le projet de regroupement des offices d'habitation de Saint-Hyacinthe, Acton Vale, Upton, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Ste-Madeleine, Saint-Pie et Saint-Dominique;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces offices seront regroupés sous une même entité, l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton;

Considérant qu'il est opportun de nommer un représentant de la municipalité au sein de ce conseil d'administration;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil nomme monsieur Francis Grenier (conseiller #6) comme représentant désigné de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton pour un mandat de trois ans.

**6.9 SERVICE D'INGÉNIERIE – MRC DES MASKOUTAINS****Résolution numéro 10-01-2018**

Considérant la résolution numéro 12-10-265 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 10 octobre 2012 à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant que les parties à l'entente ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertises techniques par la MRC des Maskoutains;

Considérant la résolution numéro 14-11-288, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 26 novembre 2014, autorisant la conclusion d'une deuxième entente pour une période débutant 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2019, et ce, suite à la terminaison de la première le 31 décembre 2014;

Considérant que la Municipalité est partie à l'entente;

Considérant que cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désire adhérer à la présente entente;

Considérant que la municipalité de la Paroisse de Sainte Marie Madeleine, par le biais de sa résolution numéro 2017-12-273, adoptée le 4 décembre 2017, a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

Considérant que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite le remplacement du règlement de quotes-parts relatif à la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'entente et l'addenda proposé;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertises techniques par la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'autoriser les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8;

D'autoriser le maire, conjointement avec la directrice générale, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la Municipalité afin de donner application à la présente résolution.

**6.10 FIBRE OPTIQUE À LA MAISON – MRC DES MASKOUTAINS****Résolution numéro 11-01-2018**

Considérant plusieurs plaintes reçues de citoyens qui n'arrivent pas à recevoir un service internet haute vitesse de qualité via un réseau de fibres optiques;

Considérant qu'Internet est un outil incontournable, voire même un service essentiel;

Considérant que ce n'est pas seulement la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot dans la MRC des Maskoutains qui n'est pas desservie au complet par la fibre optique à la maison.

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil manifeste son intérêt pour aller de l'avant dans un projet de branchement haute vitesse, par fibre optique, sur tout le territoire de la Municipalité;

Que le conseil municipal demande à la MRC des Maskoutains de formuler un projet de financement pour que tout le territoire de la Municipalité ait accès à la fibre optique à la maison.

**6.11 OFFICE MUNICIPAL DES MASKOUTAINS ET D'ACTON - BUDGET 2018****Résolution numéro 12-01-2018**

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le budget 2018 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton. La part de la Municipalité représente 2 278,00\$ pour des revenus de 47 684,00\$ et des dépenses de 70 467,00\$.

**7. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU****9.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.



## 9.2 SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - APPEL D'OFFRES SEAO

### Résolution numéro 13-01-2018

Considérant la résolution 212-10-2017;

Considérant la résolution 222-10-2017;

Considérant que le contrat de six (6) mois avec la firme Aquatech se terminera sous peu;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la direction générale à partir en appel d'offres pour obtenir les services professionnels reliés à l'exploitation de production d'eau potable pour les trois (3) prochaines années.

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point.

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3 et président des loisirs, nous informe sur les loisirs.

### 11.2 ÉVÉNEMENTS 2018 - COMITÉ DES LOISIRS DE STE-HÉLÈNE - PERMIS DE BOISSON

#### Résolution numéro 14-01-2018

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Comité des loisirs Ste-Hélène à faire la demande d'un permis de boisson pour les événements 2018 suivants :

- Carnaval d'hiver : 24 février 2018
- Souper-Méchoui : 27 avril 2018 (à confirmer)
- Fête Nationale : 23 juin 2018
- Bal de l'horreur: 27 octobre 2018
- Soirée reconnaissance municipale : novembre 2018 (à confirmer)

### 11.3 MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2018 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

#### Résolution numéro 15-01-2018

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2018, chapeautées par la MRC des Maskoutains et financées en partie par le Fonds de développement rural (FDR);

Considérant que cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de onze municipalités, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

De déclarer l'intérêt de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.;

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60 degrés minimum) et potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur;

De s'engager à fournir une personne ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 h à 15 h;

De s'impliquer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

## 12. SUJETS DIVERS

Aucun Point.

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution numéro 16-01-2018

Sur proposition de Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h17.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, Maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## L'IMPORTANCE DE L'AFFICHAGE DE VOTRE NUMÉRO CIVIQUE



Nous remarquons que le numéro civique des résidences n'est pas toujours affiché. Nous vous invitons fortement à visiblement indiquer ce numéro à l'avant de votre propriété.

Si vous requérez les services ambulanciers, policiers, pompiers ou encore de livraison, cette information est indispensable afin d'assurer une réponse rapide et efficace.

Pour votre sécurité, affichez votre numéro civique!



## PROCÈS-VERBAL - 6 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 6 février 2018, dans la salle du conseil située au 379, 7<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;  
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;  
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;  
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (Code municipal du Québec - article 147)

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :** Madame Véronique Piché,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h35.

*Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)*

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### Résolution numéro 17-02-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour sans ajout ni modification.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#### Résolution numéro 18-02-2018

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018.

### 4. DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Aucun point.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

### 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 6.1 COMPTES À PAYER

##### Résolution numéro 19-02-2018

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Francis Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 1er février 2018 :

- Comptes pour approbation :	41 951,95\$
- Salaires:	27 803,72\$
- Comptes à payer :	199 523,65\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 1er février 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### 6.2 PROPOSITION D'ASSURANCES

##### Résolution numéro 20-02-2018

Considérant le courriel du 8 janvier 2018 de la part du courtier en assurances de la Municipalité, Chapdelaine Assurances et services financiers inc., en lien avec des protections additionnelles;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de refuser toutes propositions supplémentaires suggérées pour 2018.

#### 6.3 ASSURANCES - MODIFICATIONS

##### Résolution numéro 21-02-2018

Considérant l'évaluation des immeubles situés au 670, Principale (presbytère/centre communautaire #2), 650, Paul-Lussier (station de pompage) et 675, 2<sup>e</sup> Rang (puits PE-1) en date du 22 novembre 2017;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que le montant d'assurances en lien avec la valeur de reconstruction soit modifiée et mis au même montant que l'évaluation, soit 876 000\$ pour l'immeuble situé au 670, rue Principale, 238 532\$ pour l'immeuble situé 650, rue Paul-Lussier et 335 982\$ pour l'immeuble situé au 675, 2<sup>e</sup> Rang. Cette modification est effective depuis le 22 janvier 2018

Prendre note que les frais de déblai et de démolition n'ont pas été pris en compte.

#### 6.4 REPRÉSENTATION JURIDIQUE - DIRECTION GÉNÉRALE

##### Résolution numéro 22-02-2018

Considérant la fonction de madame Véronique Piché à titre de directrice générale à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant que la Municipalité peut être convoquée à une audience dans une des instances judiciaires du Québec;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de mandater madame Véronique Piché, directrice générale, à représenter la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot auprès de n'importe quelle instance judiciaire du Québec.

#### 6.5 CONVOCATION À UNE AUDIENCE - DIRECTRICE GÉNÉRALE

##### Résolution numéro 23-02-2018

Considérant deux (2) dossiers qui seront portés en cour :



- Petites créances : 750-32-700371-183
- Cour du Québec : 405-22-005109-181

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de mandater madame Véronique Piché, directrice générale de la Municipalité, à représenter la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot dans les deux (2) causes mentionnées ci-haut.

## 6.6 CONVOCATION À UNE AUDIENCE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

### Résolution numéro 24-02-2018

Considérant deux (2) dossiers qui seront portés en cour :

- Petites créances : 750-32-700371-183
- Cour du Québec : 405-22-005109-181

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de mandater monsieur Bertrand Lapierre, directeur des travaux publics de la Municipalité, à représenter la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot dans les deux (2) causes mentionnées ci-haut.

## 6.7 DÉPÔT - FORMULAIRE DGE-1038

Suite aux élections générales de novembre 2017, les formulaires DGE-1038 sont déposés selon l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour les personnes suivantes :

Monsieur Stéphan Hébert (candidat aux élections 2017 et élu maire)

Monsieur Jonathan Hamel (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller #1)

Monsieur Martin Doucet (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller#2)

Monsieur Réjean Rajotte (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller#3)

Monsieur Pierre Paré (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller #4)

Monsieur Mathieu Daigle (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller #5)

Monsieur Francis Grenier (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller #6)

Monsieur Gaétan Plante (candidat aux élections 2017)

Monsieur Roger Nantel (candidat aux élections 2017)

Monsieur Robert Chevrier (candidat aux élections 2017)

Madame Hélène Dufault (candidate aux élections 2017)

Madame Lise Laferrière (candidate aux élections 2017)

## 6.8 RÈGLEMENT 514-2018 – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET

Monsieur Francis Grenier, conseiller #6, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 514-2018, règlement d'emprunt pour les services d'ingénierie définitive (plans et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées.

Le projet de règlement est présenté par monsieur Francis Grenier, conseiller #6, à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

## 7. TRAVAUX PUBLICS

### 7.1 RÈGLEMENT 512-2017, RÈGLEMENT PRESCRIVANT DES NORMES D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET DES PONCEAUX DE VOIES PUBLICS – PRÉSENTATION DU PROJET

#### Résolution numéro 25-02-2018

Considérant l'avis de motion à la séance du 5 décembre 2017;

Le projet de règlement 512-2017 est présenté par monsieur Pierre Paré, conseiller #4, à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

Monsieur Pierre Paré, conseiller #4, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 512-2017 prescrivant certaines normes d'aménagement et d'entretien des fossés et des ponceaux de voies publiques.

### 7.2 RÉTROCAVEUSE – LIBÉRATION DE PAIEMENT

#### Résolution numéro 26-02-2018

Considérant la résolution 159-07-2017 (appel d'offres);

Considérant la résolution 251-11-2017 (adjudication);

Considérant que la rétrocaveuse neuve a été livrée selon le devis d'appel d'offres;

Considérant la facture #13712 de la compagnie René Riendeau (1986) inc., au montant de 93 506,00\$ avant taxes;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de libérer le paiement pour la facture #13712 de la compagnie René Riendeau (1986) inc. au montant de 93 506,00\$ avant taxes.

### 7.3 RÉTROCAVEUSE – FINANCEMENT

#### Résolution numéro 27-02-2018

Considérant la résolution 26-02-2018;

Considérant la résolution 173-07-2017 et l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMOT;

Considérant que la dépense nette municipale est de 98 170,00\$;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser le financement de l'achat de la rétrocaveuse neuve auprès de l'institution financière de la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay au montant de 98 170,00\$;

D'autoriser conjointement la direction générale et le maire à signer toute documentation en lien avec le financement.



**7.4 DÉNEIGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX HIVER 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 - APPEL D'OFFRES SEAO**

Résolution numéro 28-02-2018

Considérant la correspondance reçue le 6 février 2018 de la part de Transprrt S. Girard Inc.;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de partir en appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) pour le déneigement des chemins municipaux pour les hivers 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021.

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU****9.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME****10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATIONS**

Résolution numéro 29-02-2018

Considérant que certains postes viennent à échéance à la fin de février 2018;

Considérant les règlements 431-2017 et 437-2012;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de nommer comme membres du CCU les personnes suivantes :

Poste conseiller :	Monsieur Martin Doucet, conseiller #2
Mandat :	1 <sup>er</sup> mars 2018 au 29 février 2020
Poste conseiller :	Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
Mandat :	1 <sup>er</sup> mars 2018 au 29 février 2020
Poste citoyen :	Monsieur Gaétan Plante
Mandat :	1 <sup>er</sup> mars 2018 au 29 février 2020

**10.2 DÉROGATION MINEURE À VENIR**

Il sera tenu une assemblée de consultation publique, le 13 mars 2018 à 19h30 au 379, 7<sup>e</sup> Avenue, relativement à trois (3) demandes de dérogations mineures:

1. Une demande d'empiètement dans la marge latérale pour un garage attenant à une résidence au 406, 4<sup>e</sup> Avenue;
2. Une demande pour une superficie plus grande et une hauteur de porte de garage plus haute que la réglementation permet au 243, 2<sup>e</sup> Rang;
3. Une demande pour permettre que la résidence au 407, rue Chabot ait une marge avant inférieure à 8,0 m.

**11. LOISIRS ET CULTURE****11.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE**

Aucun rapport des loisirs et de la culture.

**12. SUJETS DIVERS**

Aucun.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 30-02-2018

Sur proposition de Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h11.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, Maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**

**RÉCUPÉRATION DE PILES AU BUREAU MUNICIPAL**

Vous n'avez qu'à déposer vos piles, en passant au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture.

Les piles acceptées sont : AA, AAA, C, D et 9 volts.

Merci de votre collaboration!

Horizon Graphique 2017 devient :



# idéegraphik

GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

**450 381-2908**

info@ideegraphik.com

775, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot

Audrey Lapierre

Jacinthe Hébert

Propriétaires

*Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires*  
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

## Patrick Benoit Traiteur

- ♦ Buffet chaud ou froid
- ♦ Méchoui
- ♦ Cuisine Mobile
- ♦ Festival
- ♦ Camion réfrigérer



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7  
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007  
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com

**La Coop**  
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie  
Moulées - Engrais - Semences  
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450 791-2666** coopste-helene.qc.ca

**DEGRANDPRÉ**  
Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9  
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8  
**819 472-3286 / 819 751-3286**

**AspirateurFR**  
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE



www.aspirateurfr.com

**450 502-7349**

info@aspirateurfr.com



RBQ: 5729-5388-01



**ENTREPRENEUR  
ÉLECTRICIEN  
AGRICOLE**

► SERVICES SPÉCIALISÉS REMO ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELING

servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

RBQ 8348-4337-09

**450 791-2221**  
PATRICK ROY, président

Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Sophie  
Joubert  
décoratrice designer



Services complets de décoration  
d'aménagement intérieur

**450 791-2328**

SUR RENDEZ-VOUS

Télec. : 450 791-2458

d.deco.design@hotmail.com



RBQ 8335-0668-42

**COFFRAGES INC.**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET  
MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

450 888-1313

780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot

www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS



*Informez-vous*  
DÈS MAINTENANT!

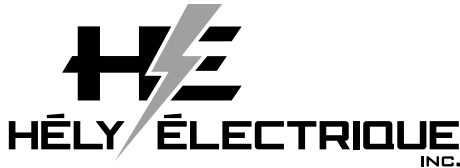
PLUSIEURS  
DÉMONSTRATEURS  
DISPONIBLES

**À QUI LA CHANCE ?**

**Judith Racicot**  
jraticot@lussierchevrolet.com

**450 778-1112 poste 260**  
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



**Yves Léonard**

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
info@helyelectrique.com

Étude notariale  
*Isabelle Chabot inc.*

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
Tél.: **(450) 791-2785** / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net

www.isabellechabot.com

Excavation  
**Sylvain Plante**  
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

217, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée  
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



*Sylvain* : 450 793-2534 *Bar.* : 450 793-2535



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219

*Lise Guillemette*

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

**E.G. DION & FILS INC.**  
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



**IRRIGATION**  
**MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*



Bureau de circonscription  
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



**André Lamontagne**  
Député de Johnson



MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.  
Agent Ultramar / CST

450.791.2462  
1.888.791.2462  
819.477.1838

Une entreprise PROCHE  
de son monde

277, 5<sup>e</sup> Avenue  
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau  
Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**

685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



**NOUVELLE PIZZERIA  
À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

**MED Express**

**MED Express c'est :**

- de délicieuses pizzas;
- de savoureux sous-marins;
- et plus encore!

**LIVRAISON : 450 381-6611**  
410, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot



Émilie & Daniel Croteau  
Propriétaires

**Bonisoir Ste-Hélène**

569 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



  
**VOYAGES TOURS  
Soleil**  
voyagestourssoleil.com  
Dé détenteur d'un permis du Québec 703223

**Isabelle Péloquin**  
Conseillère en voyages  
Tél.: 450 278-5417  
1 844 772-3273  
Télé.: 450 250-4580  
isabellepelouquin216@hotmail.com

15 825, ave Saint-Louis  
Saint-Hyacinthe  
(Québec) J2T 3E7



**PIERRE-YVES MARTIN**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



770, RUE PAUL-LUSSIER  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
J0H 1M0

**TÉL.: (450) 778-7271**

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et Lui

*Salon Francine Fluet Enr.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
Ste-Hélène de Bagot  
J0H 1M0



*Relais Routier  
Petit  
Truck Stop*

*Luc Chicoine*

**450-791-2122**  
549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
(Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT  
Lapierre**



Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca





Votre complice immobilier.<sup>MC</sup>

*Soyez bien conseillé!*

**Martin Lussier**

**f** Courtier immobilier agréé DA  
martinlussier@royallepage.ca



\*Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues\*

[www.martinlussier.com](http://www.martinlussier.com)

**450 230-6667**

# LAFORCE MÉCANIQUE

**450-381-AUTO (2886)**

**UNI-PRO**

**EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE**

Disponible Traitement pour Pare-brise

**Aquapel**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**

**TÉMOIN D'ANOMALIE**

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS**

**GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**PETITE SOUDURE (MIG)**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844 RUE PAUL-LUSSIÉR STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
DANS LE PARC INDUSTRIEL  
TEL 450-381-AUTO (2886)

**HORAIRE HABITUEL**

**LUNDI AU VENDREDI  
7H30 À 17H30**





# Desjardins

Caisse de la Seigneurie  
de Ramezay



AVANTAGES EXCLUSIFS AUX MEMBRES

## Profitez de vos avantages



Plus de  
50 avantages  
exclusifs à être  
membre Desjardins

Rabais, privilèges, remises,  
outils pratiques, services  
d'assistance...  
Découvrez-les tous :  
[desjardins.com/avantages](http://desjardins.com/avantages)

### Les incontournables pour les PARTICULIERS

- Offres exclusives et privilèges (chez certains marchands)
- Cartes de crédit Desjardins : 20% de bonidollars additionnels
- Cartes de crédit supplémentaires sans frais annuels
- Services d'assistance gratuits (vol d'identité, voyage et succession)
- Hop-Ép@rgne

### Les exclusifs pour les JEUNES (25 ans et moins)

- Mon projet d'épargne
- Assurance auto : assistance routière gratuite et remise annuelle de 50\$
- Carte prépayée Visa Desjardins sans frais annuels
- Assurance voyage aller-retour : rabais de 50%

Certaines conditions s'appliquent.



## Passez du rêve à la simplicité

### 3 façons simples d'épargner pour concrétiser vos rêves :

- Plan d'action personnalisé en ligne
- Épargne par versements automatiques
- Achat de placements en ligne

Date limite pour cotiser  
au REER: 1<sup>er</sup> mars 2018

Parlez-en à votre conseillère  
dès maintenant

Centre de service Sainte-Hélène-de-Bagot  
385, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
Téléphone : 450-791-2476  
Télécopieur : 450-791-2143

Centre de service Saint-Nazaire-d'Acton  
309, rue Principale, Saint-Nazaire-d'Acton (Québec) J0H 1V0  
Téléphone : 819-392-2848  
Télécopieur : 819-392-2379